

ÉTUDE DES CRÉDITS 2018-2019
DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX
DES DEUX PARTIS DE L'OPPOSITION

Question 32

Titre

Pour chaque ministère et organisme, concernant les demandes d'accès à l'information en 2016-2017 et 2017-2018 :

- a) les coûts reliés au traitement et réponses aux demandes d'accès;
- b) le montant total facturé et récolté découlant des demandes d'accès à l'information;
- c) le nombre total de demandes reçues;
- d) le nombre de refus (en précisant, par catégorie, les raisons et/ou articles de la Loi invoqués pour le refus);
- e) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 20 jours;
- f) le nombre de demandes ayant été traitées dans un délai de 30 jours;
- g) le nombre de demandes ayant été traitées hors délai.

Exposé et statistiques (s'il y a lieu)

L'information concernant les demandes d'accès à l'information sera présentée au rapport annuel 2017-2018.